



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 15 novembre 2022

*Procès-verbal de la quarante-huitième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 15 novembre 2022.*

*Les membres suivants étaient présents :*

*M. Olivier Dumais*

*M. Luc Proulx*

*Mme Jenny Lehoux*

*M. Daniel Samson était absent.*

Étaient également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

### **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

L'assemblée est ouverte à 19h06. Le quorum est atteint.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Le varia demeure ouvert.

#### **Résolution CE48/15112022/001**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Olivier Dumais  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER l'ordre du jour.*

### **3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 13 septembre 2022**

Le procès-verbal de la dernière rencontre du comité exécutif est présenté. Aucun suivi n'est nécessaire.

#### **Résolution CE48/15112022/002**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Luc Proulx  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le compte-rendu du CE de la 47<sup>e</sup> rencontre.*



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### 4. Préparation pour le CA (recommandations)

#### 4.1 Comptes payés et Visa septembre et octobre 2022

La direction présente la liste des comptes payés et les reçus Visa pour les mois de septembre et octobre 2022.

#### **Résolution CE48/15112022/003**

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la liste des comptes payés et les Visa de septembre et d'octobre 2022.*

#### 4.2 État des résultats au 31 octobre 2022

La direction présente l'état des résultats au 31 octobre 2022. La direction distingue le total des prévisions financières versus le total indiqué à l'état des résultats.

#### 4.3 Informations concernant l'échéance reportée pour le remboursement du prêt gouvernemental

La direction informe les membres que le prêt gouvernemental de 60 000\$ reçu en lien avec l'aide financière pour la pandémie peut être remboursé au 31 décembre 2023, et ce, sans intérêt.

#### **Résolution CE48/15112022/004**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Olivier Dumais  
et résolu à l'unanimité*

*DE REMBOURSER le prêt gouvernemental au 31 décembre 2023.*

#### 4.4 Suivi des représentations (AGA de la Fédération de l'UPA et rencontre DG Présidents des OBV de la Chaudière-Appalaches)

Mme Jenny Lehoux était présente à l'AGA de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches. Elle mentionne que la présentation d'un expert a plus porté sur le crédit carbone que sur l'aménagement des bandes riveraines en tant que tel. La direction mentionne qu'elle prendra contact avec le présentateur.

M. Luc Proulx était présent à la rencontre DG Présidents des OBV de la Chaudière-Appalaches. Il mentionne qu'une rotation de la présidence et du secrétaire a été établie à l'avance. Pour 2022 et 2023, il s'agira de l'OBV Côte-du-Sud qui occupera les postes. M. Proulx a rédigé un compte-rendu de cette rencontre pour l'équipe interne du COBARIC. Les suivis inscrits pourront donc avoir lieu.

En aparté, il est discussion de la prochaine consultation sur les pesticides dans le cadre de la mise à jour du PDE du COBARIC. Il est mentionné que la consultation doit changer de date puisqu'elle a lieu en même temps que le congrès de l'UPA. La direction s'assurera de ce changement avec la responsable du PDE.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### 5. Volet ressources humaines

#### 5.1 Suivi des évaluations de mi-année

La direction informe les membres qu'elle a tenu les évaluations de mi-année auprès de son équipe la semaine même.

#### 5.2 Embauche de Mme Goulet au poste d'adjointe administrative

La direction informe les membres que Mme Rosalie Goulet a été embauchée au poste d'adjointe administrative. Elle débutera le 21 novembre 2022.

#### 5.3 Cadeau de Noël employés

À l'approche du temps des fêtes, la direction informe les membres qu'elle aimerait que le COBARIC puisse démontrer son appréciation du travail des employés pour l'année 2022.

#### **Résolution CE48/15112022/005**

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*D'AUTORISER la direction à la remise d'une carte-cadeau d'une valeur de 100\$ à chaque employé, incluant la direction, en guise d'appréciation pour le travail effectué pour l'année 2022, et ce, pour la période des Fêtes.*

### 6. Formation d'un comité pour l'établissement de la vision de la stratégie de mobilisation

Dans le cadre des livrables ministériels, il est demandé pour la première fois aux OBV d'établir une vision de la stratégie de mobilisation.

#### **Résolution CE48/15112022/006**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Olivier Dumais  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration la formation d'un comité composé des membres du comité exécutif et de quelques membres du conseil d'administration.*

### 7. Varia

#### 7.1 Proposition d'augmentation du membership municipal pour 2023

La direction explique que l'ensemble des taux horaire pour les offres de services ont augmenté en 2022. Ces derniers sont en différents d'un type de partenaire à l'autre. Pour le milieu municipal, le taux horaire est passé de 50\$/heure à 75\$/heure. Dans cette cohérence, la direction recommande que le membership municipal pourrait alors augmenter à 75\$ par année, au lieu du 50\$ annuel et dans la même proportion pour une Ville-MRC.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **Résolution CE48/15112022/007**

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'augmentation du  
membership municipal annuel de 50\$ à 75\$/an et de 250\$ à 375\$/an  
pour une Ville-MRC.*

### **8. Levée de l'assemblée**

### **Résolution CE48/15112022/008**

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais  
et résolu à l'unanimité*

*DE LEVER la rencontre.*

L'assemblée prend fin à 20h25.

\_\_\_\_\_  
*M. Luc Proulx  
Président par intérim  
1<sup>er</sup> Vice-Président*

\_\_\_\_\_  
*Mme Véronique Brochu  
Secrétaire*